



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 4'818'750.- TTC pour l'abandon du ramassage au porte-à-porte en zone urbaine dont CHF 688'250.- prévus sur 2011 (du 6 avril 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Ce projet est né, pour l'essentiel, des constatations faites de la pénibilité du ramassage des ordures ménagères sur la santé du personnel.

Au total, ce sont près de 15'000 tonnes – 15 millions de kilos – qui sont pris en charge par les camions poubelles de la Ville.

Quotidiennement, les deux servants de chacun des 4 camions poubelles qui sillonnent la Ville et les environs, manipulent 15'000 kilos de déchets.

A cela s'ajoutent les conditions climatiques, souvent très rudes en hiver, obligeant les servants à accroître leurs efforts pour charger les ordures sur le camion.

Leur condition physique se dégrade sur le long terme et il est généralement nécessaire d'affecter les servants à une autre tâche, bien avant l'âge de leur retraite, généralement vers la cinquantaine.

Cette situation n'est pas acceptable dès lors qu'il existe une solution pour pallier à ce problème, soit l'abandon du ramassage au porte-à-porte.

De plus, le système actuel, avec des horaires de ramassage fixes, ne répond plus à l'attente de nombreux citoyens, ce qui génère de plus en plus fréquemment des dépôts d'ordures ménagères "sauvages" avec des conséquences sanitaires, d'image et sécuritaires négatives. Aujourd'hui, des villes telles que Neuchâtel, Morges et Lugano par exemple ont abandonné le ramassage porte-à-porte. Les propositions ci-après répondent à des objectifs clairs d'amélioration de la qualité de vie de notre personnel, de service à la population et d'image de notre Ville.

Le projet s'inscrit également dans le cadre de l'introduction de la future taxe au sac. Nous avons en effet tenu compte de la diminution du volume des déchets actuellement incinérés, qui passeront dans les recyclables lorsque la taxe sera introduite au 1^{er} janvier 2012.

Conditions de travail, évolution des mœurs et économies

1. Le métier de servant au camion poubelles

Le ramassage des déchets ménagers est organisé sur la base de tournées régulières à des heures plus ou moins fixes, deux fois par semaine dans chaque quartier, y compris dans les environs. Le personnel qui effectue ce service régulier est également affecté à la tournée "verte" qui a lieu une fois par semaine et qui est destinée aux produits compostables.

Les équipes, composées d'un chauffeur et de deux servants, partent chaque matin et passent de porte en porte pour récolter les déchets entreposés sur le trottoir le matin même ou la veille (ceci en contradiction avec le règlement de police). Le camion-poubelle est vidé à l'usine d'incinération deux fois par jour en moyenne, ce qui représente environ 15 tonnes de déchets incinérables par jour et par équipe. Ajouté à cela, il se trouve que, durant l'hiver, les sacs sont généralement posés derrière les andains de neige, ce qui entraîne des manipulations supplémentaires pénibles.

Les conditions difficiles de travail (pollution, charge, bruit, circulation, météo, ...) éprouvent les collaborateurs sur le long terme et nous oblige parfois à les affecter à des fonctions moins pénibles à l'interne du Service de la Voirie.



2. Les besoins urbains, mœurs en évolution

Tous les jours, on observe des sacs d'ordures ménagères qui sont déposés en dehors des heures prescrites par le règlement de police ou des conteneurs qui débordent. Ce phénomène s'accroît de manière significative les week-end ou les jours fériés. On peut expliquer cette situation en partie par une certaine indisciplined. Il n'en demeure pas moins qu'un système offrant la possibilité de déposer en tout temps ses ordures ménagères répond à un réel besoin.

Il s'agit également d'adapter le règlement de police qui ne peut raisonnablement plus s'appliquer, dépassé largement par la situation actuelle. Ce règlement de police sera revu en même temps que celui lié à la taxe déchets.

Notre objectif consiste donc à offrir une solution pratique et souple pour les citoyens tout en améliorant l'image et l'hygiène de nos rues ainsi qu'à diminuer les risques de vandalisme et d'incendie notamment.

Projet

1. Concept

Un tel projet n'est ni novateur ni révolutionnaire. Il existe depuis de nombreuses années, tant en Suisse (Neuchâtel, Lugano notamment) qu'à l'étranger (Hollande, en particulier).

Il consiste à implanter un réseau relativement dense de conteneurs enterrés, pour la prise en charge des ordures ménagères. Les habitants sont donc invités à déposer leurs sacs d'ordures dans ces conteneurs. Ceux-ci sont vidés par un camion poubelle équipé d'une grue prévue spécialement à cet effet. La grue est manipulée par le chauffeur du camion, à l'aide d'une télécommande.

De fait, la pénibilité pour le personnel de la Voirie est pour ainsi dire supprimée.

Si les conteneurs enterrés sont apparus dans les villages suisses il y a de nombreuses années, les grands centres urbains ont mis un peu plus de temps pour appliquer cette technique, principalement en raison de la difficulté de les implanter de par les nombreuses contraintes (réseaux souterrains et aériens, végétation, espace disponible, esthétique, etc.).

2. Améliorations escomptées

Le projet d'abandon du ramassage porte-à-porte au profit de la mise à disposition de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères apportera les progrès suivants :

- une rationalisation du ramassage des déchets ménagers ;
- une amélioration des prestations et une souplesse pour l'ensemble des usagers (client et service) ;
- une amélioration de l'hygiène ;
- une amélioration de la sécurité ;
- une amélioration de l'esthétique des quartiers.

L'avantage de pouvoir se débarrasser en tout temps de ses ordures ménagères, sept jours sur sept, de ne plus avoir l'obligation de les stocker jusqu'au jour du ramassage et l'absence de contraintes horaires compensent largement l'inconvénient d'un déplacement des citoyens jusqu'au conteneur, limité cependant à une distance entre 150 à 200 mètres au maximum.

Certaines règles devront cependant être édictées, afin que les avantages ne se transforment pas en inconvénients pour certains, notamment :

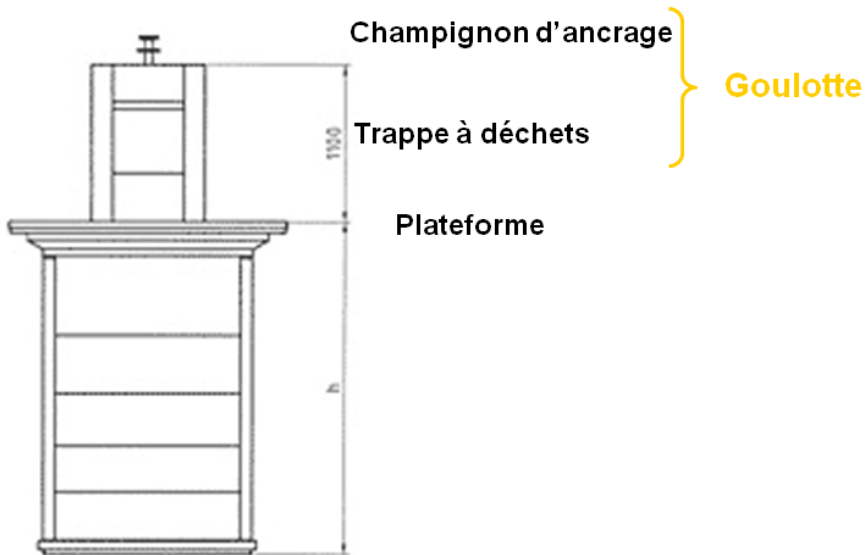
- éviter la perturbation du trafic durant les heures de pointe ;
- limiter le bruit matinal généré par le véhicule des ordures ménagères ;
- limiter la dépose de sacs épars en dehors des horaires avec les conséquences que l'on connaît.

Le conteneur métallique enterré : concept, fonctionnement et sécurité

1. Le conteneur

Le conteneur métallique enterré, communément retenu pour équiper les centres urbains, est constitué :

- D'un cuvelage étanche en béton, d'un volume de 5 m³ et pourvu d'une réserve en bas de cuve pour récolter les jus. Cette cuve est enterrée.
- D'une plateforme de sécurité qui assure de façon automatique le cuvelage en béton durant les opérations de vidange.
- D'une cuve métallique en acier munie d'une trappe en son fonds, permettant de vidanger les sacs d'ordures, la capacité de la cuve est de 5 m³.
- D'une borne équipée du système de levage et de vidange ainsi que d'une goulotte (trappe à déchets) pour introduire les sacs d'ordures ménagères dans les conteneurs métalliques. Le conteneur choisi pour équiper la Ville de La Chaux-de-Fonds est de type Villiger Lugano, avec trappe permettant l'introduction de sacs jusqu'à 110 lt (remplis de façon normale !).



Container inox / acier (enterré)

Croquis d'un conteneur métallique

2. Son fonctionnement

Pour l'usager, il suffit d'ouvrir la trappe de la borne (partie émergente du conteneur) et d'y glisser son sac d'ordures ménagères (incinérables). Une fois déposé dans la goulotte, la trappe se referme automatiquement.

Pour la Voirie, la vidange du conteneur se fait avec un camion poubelle spécialement équipé pour manipuler les conteneurs enterrés, à savoir muni d'une grue en forme de bras, avec, en extrémité, un système de levage et d'ouverture/fermeture de la trappe de fonds de cuve.

Dans la partie conteneur, le camion poubelle est équipé d'un système de récolte des déchets par le haut.

La grue se manipule par télécommande. Un chauffeur suffit pour manipuler et vidanger un conteneur métallique.



Camion poubelle pour conteneurs enterrés avec grue en action

3. Sécurité

Comme mentionné précédemment, le cuvelage en béton est équipé d'une plateforme qui se lève lorsque la cuve métallique est soulevée, ce qui ferme le cuvelage et évite ainsi toute chute accidentelle.

La trappe de la borne permettant l'introduction des sacs d'ordures ménagères dans le conteneur métallique est conçue de façon à ce que le fonds de la trappe soit fermé lorsque la goulotte est ouverte et vice-versa. La chute accidentelle d'un enfant dans le conteneur est dès lors évitée.

Le système de levage du conteneur métallique est équipé d'une pince sécurisée qui évite que le conteneur ne se décroche accidentellement.

Compatibilité avec la taxe au sac

Cette question s'est évidemment posée en raison de l'introduction de cette taxe dans notre canton au 1^{er} janvier 2012. Plusieurs modes opératoires de contrôle existent, comme par exemple à Bulle où l'on procède par vérifications ponctuelles en vidant un conteneur et en repérant les sacs non taxés, puis par une fouille systématique permettant souvent de remonter jusqu'aux contrevenants. Cette infraction est sanctionnée lourdement par une amende. Ces actions sont menées par du personnel de la Voirie assermenté.

En Allemagne et en Hollande, il a été adopté un système de contrôle d'accès des goulottes par lecture d'une carte à puce, où, à titre d'exemple, plus de 50'000 conteneurs enterrés sont gérés à entière satisfaction par ce système de contrôle d'accès en tenant compte des principes de la taxe au sac.

A Neuchâtel, ce système de contrôle d'accès a été installé afin principalement d'éviter le tourisme des déchets en provenance des communes voisines allant jusqu'au Canton de Berne. Par contre, les conteneurs neuchâtelois n'acceptent que les sacs de 35 litres.

Les conteneurs que nous proposons d'installer permettent de mettre en place un tel système. Dans l'immédiat, nous ne prévoyons pas d'installer le contrôle de carte, d'une part pour limiter les frais d'investissement (système + installation électrique), d'autre part parce que nous souhaitons bénéficier de l'expérience de Neuchâtel et de la Commune du Val-de-Travers (qui a mis en place un système avec pesée) et de vérifier la fiabilité de fonctionnement avec les conditions hivernales que nous subissons.

Il importe en effet d'éviter le refus d'accès au conteneur à cause de pannes. Dans ce cas, on aurait rapidement une démotivation des habitants pour ce système et l'abandon des sacs sur la voie publique.

Nous prévoyons donc de laisser l'accès libre aux conteneurs, et de procéder à des contrôles de façon identique à ce qui se pratique à Bulle. Enfin, il est prévu d'aller à la rencontre des commerçants et des industries pour connaître leurs besoins en vue d'y répondre au mieux.

Etude

C'est en 2006 que nous avons débuté le projet d'abandon du ramassage au porte-à-porte.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur l'étude menée par la Ville de Neuchâtel pour ses propres besoins.

Nous avons ainsi fait appel à deux étudiants de l'Ecole Supérieure des Métiers de l'Environnement (ISEME) à Fontenoy-le-Comte, en France, qui ont réalisé l'étude susmentionnée.

De leur travail il ressort les besoins suivants pour réaliser l'abandon du ramassage porte-à-porte dans le périmètre urbain :

- 300 conteneurs métalliques enterrés de 5 m³
- 2 camions-poubelles adaptés à la prise en charge des conteneurs

Les résultats ont été obtenus en prenant en considération une distance maximale à parcourir à pied, de 150 m.

L'étude a également permis de définir :

- des périmètres en fonction de la distance maximale à parcourir;
- le nombre de conteneurs à mettre en place dans les différents périmètres, en fonction de la densité de population;
- les zones d'implantation des conteneurs en limite du périmètre urbain, par la détermination des cheminements préférentiels.

Expérience au quartier des Allées

En juillet 2007, le Conseil général accordait, aux Travaux publics, un crédit de CHF 100'000.- pour la mise en place de 8 conteneurs enterrés dans le quartier des Allées.

Cette zone avait été choisie, en particulier parce qu'elle offrait un certain cloisonnement, de par ses accès évitant l'attrait des conteneurs pour des personnes n'habitant pas le quartier. Car, nous savons d'expérience que le côté pratique de ces installations attire des personnes extérieures au bassin versant défini pour un conteneur enterré.

Cette expérience avait pour objectif d'évaluer l'impact de l'abandon du ramassage au porte-à-porte et des mesures d'accompagnement éventuelles à mettre en place.

Après 6 mois, le Service de la Voirie a mené une enquête de satisfaction, dans laquelle il est apparu que 75% des habitants étaient satisfaits, voire très satisfaits, du nouveau système.

Les mesures d'accompagnement demandées par certains habitants se sont limitées à récolter les sacs poubelles d'une habitante pendant une durée limitée, cette personne ayant eu des difficultés momentanées à se déplacer, suite à un accident.

En février 2008, lors de la demande de crédit pour l'acquisition d'un camion poubelle pour conteneurs enterrés, il était rappelé qu'à terme, l'abandon généralisé de ramassage au porte-à-porte était visé et que celui-ci permettrait la suppression de la pénibilité liée au ramassage.

Enfin, lors de l'établissement du budget 2009, CHF 150'000.- ont été inscrits dans les crédits spéciaux pour l'achat de conteneurs.

Concept de mise en place du système

1. Processus

Les bassins versants délimitant un périmètre donné à l'intérieur duquel les déplacements les plus longs sont de 150 à 200 mètres au maximum ont été définis.

En fonction de la population de chaque périmètre, le nombre de conteneurs nécessaires est défini en collaboration avec le Service de géomatique.

Avec le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, des sites potentiels pour l'implantation des conteneurs sont définis.

En collaboration avec la société Viteos SA, mais aussi avec Swisscom et Cablecom, une analyse des sites potentiels est effectuée pour voir si les infrastructures souterraines empêchent ou non l'implantation de conteneurs enterrés.

Une fois les sites potentiels validés, les permis de construire sont élaborés.

Pour simplifier quelque peu la demande, il a été convenu que les mises à l'enquête se feraient par secteurs regroupant plusieurs sites.

2. Matériel

Concernant le matériel, il est nécessaire de prévoir :

- L'acquisition d'un 2^{ème} camion pour la prise en charge des conteneurs métalliques enterrés;
- L'acquisition de 250 conteneurs métalliques (50 environ sont déjà installés) pour parvenir au nombre de 300 conteneurs, définis comme nécessaires pour la collecte des déchets dans le périmètre urbain;
- L'acquisition de deux camionnettes pour l'entretien et la surveillance des conteneurs enterrés.

3. Ressources humaines

Il est clair que le passage aux conteneurs enterrés pour la collecte des déchets va profondément modifier les besoins en ressources humaines et leur affectation.

Ainsi, le métier des servants soit les personnes qui ramassent les ordures devant les portes des immeubles pour les mettre dans les bennes des camions poubelles va disparaître. Il convient cependant de souligner qu'à ce jour, il n'existe plus que deux titulaires; les autres (6) étant des personnes en réinsertion.

De nouvelles activités vont par contre apparaître, notamment :

- Des ouvriers de la Voirie affectés à l'entretien des conteneurs et de leurs abords;
- Des inspecteurs chargés de repérer des sacs d'ordures non conformes ou des déchets entreposés illégalement, d'en découvrir les responsables et de les dénoncer. Cette unité appelée brigade des incivilités est liée à l'introduction de la taxe au sac prévue au 1^{er} janvier 2012; le règlement de police sera revu en même temps que celui concernant la taxe déchets.
- Des chauffeurs-grutiers, qui, en plus de savoir conduire le camion poubelle, doivent savoir manipuler la grue (obtention d'un brevet nécessaire).
- Du personnel supplémentaire pour la maxi-déchetterie prévue au Crêt-du-Loche.

Pour mémoire, la création de la nouvelle déchetterie intercommunale va également requérir du personnel supplémentaire pour les travaux de manutention, de tri et d'information sur le site.

Ces changements s'effectueront donc sans aucuns licenciements.

Investissements

L'investissement nécessaire pour réaliser ce projet se décompose ainsi :

1. Génie civil et conteneurs

- Conteneurs enterrés métalliques. Acquisition en procédure ouverte selon la loi sur les marchés publics de 250 pièces à CHF 10'000.-/pce	CHF	2'500'000.00
- Mise en place de conteneurs et aménagements des alentours (CHF 5'500.- par conteneur)	CHF	1'375'000.00
- Divers et imprévus (5 %)	CHF	193'750.00
Sous-total :	CHF	4'068'750.00

2. Véhicules

- Camion poubelles pour prise en charge des conteneurs métalliques, avec grue et systèmes de pesage (y.c. logiciel pour pesage et ordinateur de bord pour facturation entreprises)	CHF	650'000.00
- Deux camionnettes pour l'entretien	CHF	100'000.00
Sous-total :	CHF	750'000.00

Total général : CHF 4'818'750.00

Remarques : il est tenu compte de 50 conteneurs déjà mis en place dans différentes zones à ce jour. Ainsi, le nombre de conteneurs nouveaux à acquérir est de 250 pièces.

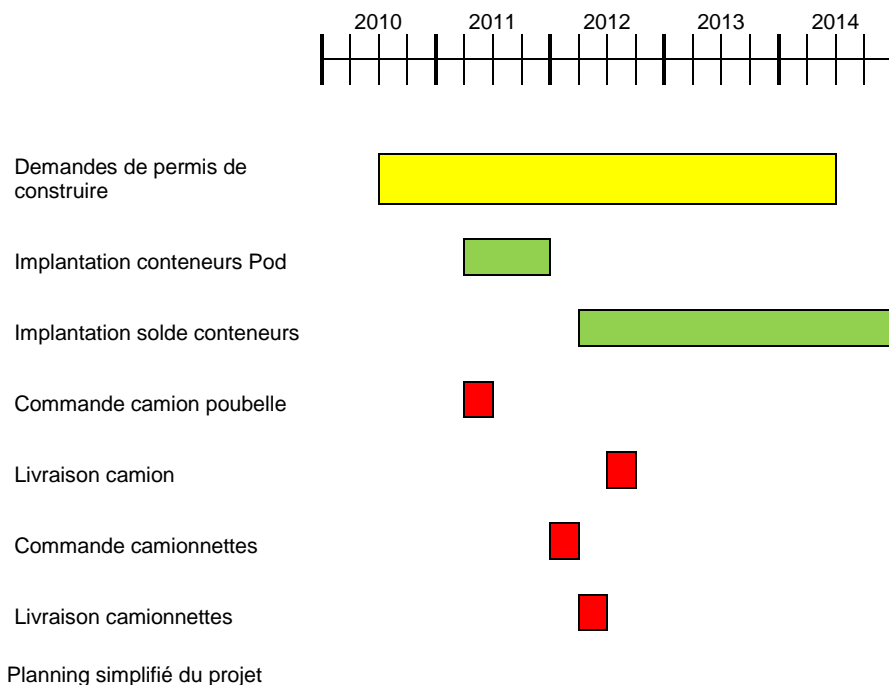
Programme des travaux

Il est prévu de réaliser l'implantation de l'ensemble des conteneurs prévus, soit 250, dans un laps de temps de 4 ans, avec une fin souhaitée au 31.12.2014.

Cette durée extrêmement réduite nécessite une collaboration intense, constructive et permanente entre le service des Travaux publics et le service de l'Urbanisme, pour l'obtention des permis de construire, mais aussi avec des entreprises comme Viteos, Swisscom et Cablecom pour, suivant les endroits, déplacer certaines infrastructures souterraines.

Le programme, à ce stade, est défini comme suit :

Planning pour l'abandon du ramassage porte à porte



1^{ère} étape

Abandon de la tournée du soir

Actuellement, la Voirie effectue 2 tournées du soir le long de l'avenue Léopold-Robert, soit les mardis et les jeudis.

Il convient de savoir, à ce stade, que lorsque la Ville a renoncé à collaborer avec Le Locle, dans le ramassage des ordures ménagères, la Voirie avait prévu de supprimer le ramassage du soir pour absorber le surplus de travail. La présente demande de crédit initialement prévue en 2010 ayant été repoussée en 2011, il en est résulté un surcroît de travail pour la Voirie.

Il est donc impératif de mettre en place, au plus vite, les conteneurs enterrés aux abords de l'Avenue Léopold-Robert, pour résoudre ce problème.

Un certain nombre de conteneurs enterrés pour ordures ménagères (OM) existent déjà, implantés opportunément lors de la réalisation de déchetteries enterrées où lors de réalisation ou transformation d'immeubles.

Le solde de conteneurs enterrés à mettre en place pour supprimer la tournée du soir se monte à 27.

L'investissement 2011 pour cette opération et 3 conteneurs supplémentaires est de CHF 465'000.- pour le matériel seulement (30 conteneurs à CHF 15'500.-/pièce, mise en place comprise) et les divers et imprévus de 5 % (environ CHF 23'250.-).

Planification des investissements

2011

Les dépenses 2011 pour la mise en place des conteneurs enterrés sont estimées à CHF 488'250.-.

Le deuxième camion devra être commandé immédiatement, car les délais de livraison sont longs (environ 14 mois). Il est nécessaire qu'il soit opérationnel au milieu de l'année 2012, lorsque le nombre de conteneurs installés sera de 150 unités environ. Les investissements pour 2011 prévoient le versement d'un acompte de CHF 200'000.-.

Le total des investissements pour 2011 se montent donc à CHF 688'250.-.

2012 à 2014

Le solde des investissements sera réparti sur les années 2012 à 2014 en fonction de l'avancement des permis de construire ce qui, sous réserve des arbitrages budgétaires, devrait correspondre à :

2012 : 73 conteneurs : CHF 1'188'075.-, véhicules : CHF 550'000.-, total CHF 1'738'075.-

2013 : 73 conteneurs : CHF 1'188'075.-

2014 : 74 conteneurs : CHF 1'204'350.-

Respect des lignes prioritaires fixées dans le programme de législation

Les travaux prévus dans le cadre de la présente demande de crédit sont en accord avec le contenu du programme de législation, sous chapitre 3 "Valorisation des fonctions des prestations et des espaces urbains, b" espaces urbains – grands projets d'aménagement, p. 11 et 12.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 10 ans, au taux moyen des emprunts de la Ville, de 3 %.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement (10%)	CHF	481'875.00
Intérêts 3 % sur la moitié de l'investissement	CHF	72'281.00
Total :	CHF	554'156.00

Conséquences sur les ressources humaines

Le projet aura une très grande conséquence sur les ressources humaines puisque c'est la motivation première de son élaboration. En effet, il est dû au constat d'extrême pénibilité du ramassage des ordures ménagères au porte-à-porte, tel que pratiqué à ce jour.

L'abandon du ramassage au porte-à-porte et la mise en place de la collecte des ordures par conteneurs enterrés aboutissent à la suppression à peu près complète de la pénibilité.

En effet, les conteneurs enterrés sont manipulés par une grue dont est équipé le camion poubelles. Le chauffeur du camion peut s'occuper seul des manœuvres.

Avec l'introduction de la taxe au sac, nous avons prévu que les entreprises puissent conserver les conteneurs de 800 litres. Toutefois, des frais supplémentaires significatifs – car il faut 1 à 2 servants pour les manipuler – leur seront facturés, ce qui devrait en limiter fortement le nombre. La politique est ainsi clairement affichée : selon la taille, les entreprises seront incitées à s'équiper d'un conteneur enterré privé ou à mettre leurs ordures ménagères dans les conteneurs enterrés publics à proximité de leur site.

Ainsi le ramassage à la main du sac d'ordures par des servants aura disparu dans un proche avenir.

Le personnel fixe de la Voirie, actuellement affecté à cette tâche, soit deux collaborateurs seront affectés à d'autres tâches en lien avec les déchets.

De nouvelles activités vont apparaître en particulier :

- Les chauffeurs grutiers au nombre de deux titulaires et deux remplaçants;
- Les chauffeurs ouvriers de Voirie affectés à l'entretien de conteneurs au nombre de deux titulaires et deux remplaçants;
- Les inspecteurs chargés de gérer les incivilités, au nombre de deux.

Situation actuelle et future pour conteneurs enterrés pour ordures ménagères en zone urbaine (main-d'œuvre et véhicules)

Le tableau ci-dessous, sans être précis à l'extrême, ni exhaustif (des données sont encore incomplètes) donne un aperçu de l'évolution entre la situation actuelle relative au ramassage des ordures ménagères et celle future, lorsque les déchets incinérables seront collectés dans des conteneurs uniquement :

	Situation au 31.12.2010 50 conteneurs enterrés		Situation au 31.12.2014 300 conteneurs enterrés	
	<u>Quantité</u>	<u>Prix par an</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix par an</u>
Camion poubelle avec grue (amortissement sur 10 ans)	0.33	21'667.00	2	130'000.00
Chauffeur camion poubelle avec grue (sans mini et maxi-déchetterie)	0.33	31'333.00	2	188'000.00
Camion poubelle standard	4	136'000.00	0	0
Chauffeur camion poubelle standard *	4	376'000.00	0	0
Servants fixes *	2	188'000.00	0	0
Servants en mesures de réinsertion (base salaire fixe normal) *	6	564'000.00	0	0
Camionnettes (amortissement sur 10 ans)	0.33	1'667.00	2	10'000.00
Chauffeur ouvrier de voirie (pour le nettoyage et l'entretien courant des conteneurs enterrés) *	0.33	31'333.00	2	188'000.00
Achats et pose conteneurs (amortissement sur 10 ans)	50	81'375.00	300	488'250.00
Serrurier (pour la réparation et l'entretien des conteneurs enterrés) *	0.08	0	0.5	47'000.00
Main-d'œuvre totale (personnel fixe + mesures de réinsertion)	12.75		4.5	
Total des coûts annuels :		1'431'375.00		1'051'250.00

*Base de calcul pour la main-d'œuvre 1'880 heures x CHF 50.-

Le nombre de camions poubelle passe de 4 à 2, cependant, une partie devra être affectée au ramassage des déchets verts lors de l'introduction de la taxe au sac. Les camions restants seront vendus.

Le personnel affecté à la collecte des ordures ménagères passera de 12,75 à 4,5 postes. Cependant, d'autres activités liées à la collecte des déchets recyclables et à l'introduction de la taxe au sac verront le jour (déchetterie intercommunale, brigade des incivilités). A noter toutefois que sur les 12,75 postes actuels, 6 sont pourvus par des personnes en mesure de réinsertion. Cette situation ne pourra certainement pas être maintenue dans le futur. En effet, les activités nouvelles créées par l'abandon du ramassage au porte à porte et par l'introduction de la taxe au sac nécessiteront très certainement du personnel fixe. La Voirie continuera cependant à jouer son rôle de réinsertion mais dans d'autres tâches.

On prévoit de conserver deux servants (financé par les entreprises), en admettant qu'une partie des entreprises continuera à utiliser les conteneurs de 800 litres (sur roulettes), ce qui nécessite du personnel pour leur manutention.

Pour éviter que les abords des conteneurs enterrés ne deviennent des décharges publiques, par les déchets divers que les gens seraient tentés de laisser à côté des bornes, il importe de mettre sur pied une équipe de deux personnes chargées de maintenir la propreté. Ces personnes seront également chargées de vérifier le taux de remplissage des cuves et au besoin, d'appeler le camion poubelle pour faire une vidange. Elles seront également appelées à contrôler le bon fonctionnement des goulottes, au besoin de les graisser, ou de faire appel à l'atelier de serrurerie pour une réparation. Ces personnes se déplaceront en camionnettes spécialement aménagées pour le travail à accomplir.

A terme, il faudra compter, lorsqu'un certain vieillissement se fera sentir, sur un renforcement de l'atelier de serrurerie, pour maintenir les conteneurs en état. Pour cela, il est prévu de créer un demi-poste.

Les conteneurs enterrés agissent un peu comme des frigos. Le fait qu'ils soient enterrés maintient la température à l'intérieur des cuves. Ce qui fait que la prolifération des bactéries et les odeurs sont très limitées, surtout à notre altitude, comme nous avons pu le vérifier avec les conteneurs déjà mis en place. Néanmoins il convient de les nettoyer et de les désinfecter une fois par année. Le matériel pour effectuer cette opération est extrêmement onéreux, raison pour laquelle nous prévoyons, du moins au début, de sous-traiter cette prestation.

Collaboration intercommunale

Avec Le Locle

La Ville du Locle a choisi un autre type de conteneur enterré. Avec les camions poubelles que nous aurons acquis pour la prise en charge des conteneurs métalliques, nous serons également à même de prendre en charge les Moloks et lui venir en aide si nécessaire.

Avec Neuchâtel

La Ville de Neuchâtel est équipée également de conteneurs métalliques. Les camions qu'elle a acquis pour leur prise en charge sont identiques aux nôtres. Il est prévu qu'en cas d'arrêt prolongé d'un camion, l'une des villes prête main-forte à l'autre.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspects environnementaux

Avec la suppression de la pénibilité, l'impact sur l'environnement est l'un des aspects essentiels du projet. En effet, l'abandon du ramassage porte-à-porte supprimera la présence des sacs poubelles qui fleurissent actuellement sur les rues de la Ville lors des jours de ramassage, mais aussi en dehors de ceux-ci.

Exit également, du moins dans une très large proportion, les conteneurs métalliques qui parfois débordent, de toutes parts, de détritux.

Les animaux qui ont pour habitude de considérer les sacs d'ordures comme garde-manger, que ce soient les rats, les fouines, les corbeaux ou même les renards, devraient voir leur population diminuer dans la zone urbaine.

L'hygiène dans les habitations s'en trouvera également améliorée puisqu'il ne sera plus nécessaire de stocker les ordures en attendant la tournée de ramassage.

Les conteneurs enterrés qui ont leur température intérieure régulée par le sol environnant, agissent comme des frigos, empêchant ou limitant très fortement l'émanation d'odeurs.

L'implantation, en un maillage serré de conteneurs enterrés, permet à la population d'aller à pied déposer leurs ordures ou, à tout le moins, évite que l'on ne se déplace en voiture seulement pour y déposer un sac.

La consommation de carburant pour le ramassage des ordures diminuera également. En effet, actuellement, un camion affecté au ramassage des poubelles démarre et s'arrête à chaque entrée d'immeuble. Dans le cas des conteneurs enterrés, la distance parcourue sans arrêt est plus grande.

A titre comparatif, un camion qui fait du ramassage au porte-à-porte consomme plus de 100 l/100 km alors que le nouveau véhicule affecté au ramassage des conteneurs enterrés consomme moins de 70 l/100 km.

La pollution sera également moindre puisque les nouveaux camions sont aux normes EURO 5.

b) Aspects sociaux

L'abandon du ramassage au porte-à-porte, qui s'accompagnera de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2012, va profondément modifier les habitudes de la majorité des citoyens, face à leurs déchets.

Le tri plus intense généré par la taxe au sac diminuera le nombre de sacs d'ordures. Il y aura donc transfert des déchets destinés actuellement à l'incinération aux déchets recyclés. En vue de cette migration, nous sommes en train de mettre en place tout un réseau de mini et midi déchetteries (Ecopoints).

Il est souhaitable également qu'une solidarité s'installe – ou se complète – avec les personnes à mobilité réduite. Lorsque cela ne sera pas le cas, les personnes ne pouvant pas se mouvoir pourront faire appel au service de la Voirie qui a prévu de mettre en place un système de ramassage à domicile pour ces cas-là. Nous avons cependant vu, avec l'essai au quartier des Allées, que ces demandes devraient rester marginales.

Enfin, les habitants pourront déposer presque en tout temps leurs ordures dans les conteneurs enterrés; ainsi, les problèmes liés aux jours de ramassage disparaîtront.

Un horaire sera toutefois arrêté afin de limiter au maximum les nuisances pour les riverains (07h00 – 20h00).

c) Aspects économiques

L'abandon du ramassage au porte-à-porte représente un investissement important.

Cependant, une fois l'ensemble des conteneurs mis en place, des économies dans la logistique pourront être opérées.

Ainsi, le nombre de camions nécessaires pour le ramassage des ordures ménagères incinérables passera de 4 actuellement à 2.

L'ensemble du personnel affecté au ramassage des ordures ménagères passera de 12.75 personnes actuellement à 4,5 personnes.

Par contre, des autres activités verront le jour, en particulier :

- Le nettoyage et l'entretien des conteneurs;
- Le lavage et la désinfection des cuves métalliques des conteneurs (sous-traité);
- Le contrôle des incivilités à l'introduction de la taxe au sac notamment;
- La logistique des tournées de vidanges des conteneurs, de leur nettoyage, leur entretien, etc.

nécessiteront des ressources financières et en personnel.

Globalement, les charges nouvelles, générées par les investissements nécessaires au projet des conteneurs enterrés, devraient être équilibrées par les économies réalisées tant en matériel (moins de camions poubelle) qu'en personnel.

L'ensemble des activités sera assuré par le personnel de la Voirie, à l'exception du nettoyage et de la désinfection des cuves métalliques qui seront effectués par un privé.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 4 avril 2011 qui l'a accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président	Le chancelier
Laurent Kurth	Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

Arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 4'818'750.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'abandon du ramassage au porte-à-porte.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 10%.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ce crédit et à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Marc Schafroth Aline Fleury